



Réunion du comité du Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime du 29 janvier 2026 à URT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-six par voie électronique, s'est réuni, à URT, sous la présidence de **M. Raymond POUYANNÉ, Président**.

Délégués Présents : Mme CAZALIS Isabelle (CAPB), MM. AMIANO Nicolas (CAPB), CANTAU Christian (CAPB), DUMERCQ Benoît (CAPB), DARRIGADE Hervé (CA Grand Dax), DEKIMPE Thierry (CAPB), GARAT Jean-Marc (CC MACS), HARGUINDEGUY Jérôme (CAPB), ITURBIDE Christophe (CAPB), JANOTS Jean-François (CAPB), MARQUINE Yves (CAPB), MASSOT Philippe (CC MACS), POUYANNÉ Raymond (CAPB), SAKELLARIDES Didier (CCPOA) et SALLABERRY Christophe (CAPB).

Procuration : Mme DULIN Geneviève (CAPB) à M. POUYANNÉ Raymond

Excusés/Absents : Mmes DULIN Geneviève (CAPB), DEQUEKER Valérie (CAPB) ROCHAIS Manon (CAPB); MM. DARRICARRERE Raymond (CAPB) suppléé par DUMERCQ Benoit, BELCHIT Jean-Bernard (CAPB) suppléé par MARQUINE Yves, BETBEDER Francis (CC MACS) suppléé par MASSOT Philippe, CALLIAN Rémy (CAPB) suppléé par AMIANO Nicolas, HIRIGOYEN Roland (CAPB) suppléé par SALLABERRY Christophe, BEYRIE Hervé (CCPOA), CASEL Philippe (CA Grand Dax), COLLIN Stéphane (CCPOA), DUNOGUIEZ Jean-Pierre (CC MACS), FAU Clément (CCPOA), GODOT Alain (CA Grand Dax), LARRODÉ Roger (CCPOA), MAZAIN Eric (CAPB), OLÇOMENDY Pierre (CAPB), PLANTÉ Francis (CC MACS),

Présents : Mme ARTCANUTHURRY Vanessa (directrice), MM. LAFITTE Patxiku et PETRISSANS Mathias (techniciens rivière).

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CAZALIS

Le Président introduit la séance et constate que **le quorum de 15 délégués minimum est atteint**.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025.

Rappel de l'ordre du jour

1. Administration générale - Compte-rendu des décisions du Président
2. Débat d'orientations budgétaires 2026
3. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget
4. Demandes de subvention
5. Questions diverses

1. Administration générale

Délibération n°01-29/01/2026

Objet : Administration générale – compte rendu des décisions du Président

Sur le fondement de la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Comité Syndical du 25 août 2020, le Président rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion du comité syndical :

Marché public :

28/01/2026 : mise en ligne du DCE du marché à procédure adaptée n°202601 « Construction d'une station de pompage sur le Centre de Fret (Communes de Mouguerre et Lahonce). La date de remise des offres est fixée au jeudi 5 mars 2026. Le marché comprend 2 lots :

- Lot 1 – Génie Civil et terrassements
- Lot 2 – Process et équipements, électricité et automatismes

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur les décisions prises. Aucune observation n'est effectuée.

2. Débat d'orientations budgétaires 2026

Délibération n°02-29/01/2026

Objet : *Vote du débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2026*

Le Président invite le comité syndical à tenir son débat d'orientations budgétaires afin d'examiner les principales orientations préalables à l'élaboration du budget primitif 2026. A cet effet, il présente le rapport ci-joint en annexe.

Après avoir exposé les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les différents projets qui seront proposés à l'inscription au budget primitif 2026, les informations relatives aux dépenses de personnel et l'évolution du financement annuel, le Président déclare que le budget primitif 2026 sera voté lors de la prochaine séance du comité syndical.

Le Comité Syndical, où l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents

- **ACTE** que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 a bien été réalisé dans le respect de la loi,
- **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2026 ci-annexé.

3. Demandes de subvention 2026

Délibération n°03-29/01/2026

Objet : *Financement des postes de technicien de rivière – Demande de subvention 2026*

Le Président expose au Comité Syndical que l'Agence de l'Eau Adour Garonne participe au financement des postes de technicien de rivière dans le cadre des missions de suivi de gestion de l'état des cours d'eau, d'accompagnement des travaux annuels et de communication (relation avec les partenaires, information et sensibilisation).

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette mission pour 2026 est estimé à 195 000 €.

MISSION	Coût total	Financement AEAG	Autofinancement
Techniciens de rivière	195 000 €	136 500 € (70%)	58 500 € (30%)
TOTAL	195 000 €	136 500 €	58 500 €

Le Comité Syndical, où l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents

- **ADOpte** la prévision budgétaire des missions de techniciens rivière pour un total de 195 000 €,
- **AUTORISE** le Président à demander la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délibération n°04-29/01/2026

Objet : Programmes de travaux sur la ripisylve 2026 – Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne

Le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve. Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années.

Le Président précise que ces travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine et l'intervention de la régie de travaux par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département des Landes.

OPÉRATIONS	Coût total H.T.	Financement AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Restauration et gestion ripisylve DPF 64	40 000 €	20 000 € (50%)	8 000 € (20%)		12 000 € (30%)
Restauration et gestion ripisylve - Landes	150 000 €	60 000 € (40%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)
Gestion ripisylve Aran / Ardanavy	30 000 €	15 000 € (50%)	6 000 € (20%)		9 000 € (30%)
Ramassage des déchets	5 000 €	2 500 € (50%)	1 000 € (20%)		1 500 € (30%)
Régie de travaux	180 000 €	90 000 € (50%)		16 936,40 € (9,41%)	73 063,60 (40,59%)
TOTAL	405 000 €	187 500 €	45 000 €	46 936,40 €	125 563,60 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 405 000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délibération n°05-29/01/2026

Objet : Programmes de travaux sur la ripisylve 2026 dans les Landes – Demande de subvention au Département des Landes

Le Président rappelle que le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve.

Les travaux réalisés dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau landais sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine le Département des Landes.

PPG des cours d'eau landais	Coût total H.T.	AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Travaux de restauration et de gestion par des entreprises	150 000 €	60 000 € (40%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)
Travaux réalisés par la régie du syndicat	84 682 €	42 341 € (50%)		16 936,40 € (20%)	25 404,60 € (30 %)
Travaux de protection de berges	80 000 €		16 000 € (20%)	16 000 € (20%)	48 000 € (60%)
TOTAL	314 682 €	102 341 €	46 000 €	62 936,40 €	103 404,60 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 314 682 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès du Département des Landes.

Délibération n°06-29/01/2026

Objet : Programmes de travaux sur la ripisylve 2026 – Demande de subvention à la région Nouvelle-Aquitaine

Le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve. Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années de restauration (investissement) ou de gestion (fonctionnement).

Le Président précise que ces travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département des Landes et la Région Nouvelle Aquitaine.

OPÉRATIONS	Coût total H.T.	Financement AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Restauration ripisylve DPF 64	20 000 €	10 000 € (50%)	4 000 € (20%)		6 000 € (30%)
Restauration ripisylve Landes	120 000 €	48 000 € (40%)	24 000 € (20%)	24 000 € (20%)	24 000 € (20%)
Travaux de protection de berges	80 000 €		16 000 € (20%)	16 000 € (20%)	48 000 € (60%)
TOTAL travaux investissement	220 000 €	58 000 €	44 000 €	40 000 €	78 000 €
Gestion ripisylve DPF 64	20 000 €	10 000 € (50%)	4 000 € (20%)		6 000 € (30%)
Gestion ripisylve Landes	30 000 €	12 000 € (30%)	6 000 € (20%)	6 000 € (20%)	6 000 € (20%)
Gestion ripisylve Aran / Ardanavy	30 000 €	15 000 € (50%)	6 000 € (20%)		9 000 € (30%)
Ramassage des déchets	5 000 €	2 500 € (50%)	1 000 € (20%)		1 500 € (30%)
TOTAL travaux fonctionnement	85 000 €	39 500 €	17 000 €	6 000 €	22 500 €
TOTAL	305 000 €	97 500 €	61 000 €	46 000 €	100 500 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 305 000 € H.T,
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de la Région Nouvelle-Aquitaine.

4. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Délibération n°07-29/01/2026

Objet : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 384 322,27 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque le syndicat doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Président expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires sont relatives :
- à l'achat d'un véhicule d'occasion pour un montant de 17 220,76 € TTC.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents

➤ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'opération suivante :

- achat d'un véhicule d'occasion pour un montant de 17 220,76 € TTC, compte 21828 Autres matériel de transport.

5. Questions diverses

Point d'avancement du programme d'Etudes Préalable au PAPI :

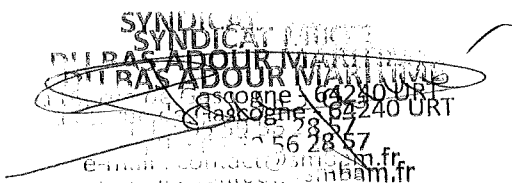
- *Etudes hydrauliques* : le technicien du SMBAM, Mathias PETRISSANS continue la collecte des données en collaboration avec le bureau d'études ISL. Le bureau d'études ISL mettra prochainement en ligne une plateforme sur laquelle les élus, administrés, entreprises, pourront déposer des avis ou retours d'expérience.
- *Diagnostics de vulnérabilité* : une réunion publique d'information à l'attention des propriétaires de biens situés en zone inondable s'est tenue le 21 janvier sur la commune de Lahonce. Tous les habitants concernés des communes landaises, de Mouguerre et de Lahonce peuvent désormais s'inscrire afin de bénéficier d'un diagnostic.
- *Travaux de protection de berges* : le technicien rivière, Patxiku LAFITTE, expose au Comité Syndical que depuis 2020, de nombreuses protections de berges ont été réalisées. Chaque année, une enveloppe de 36 000 € TTC est dédiée aux travaux de protection de berges. Le problème est que cette enveloppe est largement insuffisante lorsqu'il y a de « gros » travaux de confortement de berges avec de forts enjeux. Par exemple, pour cette année 2026, il est nécessaire de prévoir des travaux de confortement de berges au niveau de la commune de Josse avec le chemin de halage qui risque de s'écrouler dans l'Adour. Cette opération est estimée à 80 000 € HT.
Dans le règlement d'intervention du syndicat, ce type de travaux est normalement financé par la participation mutualisée car il n'avait pas été envisagé de gros travaux de protection de berges supérieur à l'enveloppe de 36 000 €.
Il convient donc d'étudier la possibilité de modifier le règlement d'intervention concernant les travaux de protection de berges, d'une part pour les motifs exposés ci-dessus et d'autre part pour être en adéquation avec le règlement de la CAPB.
Le Comité Syndical sollicite l'avis des EPCI membre sur la possibilité d'intégrer ce genre de travaux dans la participation individualisée, propre à chaque EPCI, lorsque l'opération dépasse un certain montant.

Prochain CS : jeudi 5 mars 2026

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Vu, le Président
Raymond POUYANNÉ

Vu, la secrétaire de séance
Isabelle CAZALIS



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Isabelle CAZALIS.

